



Zone franche urbaine ide liberale

Par Nanouch

Bonjour, je suis infirmière libérale depuis 1/01/2013, en zone franche urbaine. D'abord remplaçante puis collaboratrice avec un cabinet d'associée. Sur ma feuille d'impôt j'ai mis que je travaillais en zfu et j'ai été défiscaliser. Seulement le texte du 6/10/2004 stipule que j'ai droit à la même défiscalisation que mes collaborateurs qui ont tous un taux de défiscalisation différent dont un sortant. Quand je suis me suis installé en tant qu'infirmière libérale j'étais au chômage, j'ai eu droit à l'accr. Que dois-je faire par rapport aux impôts ?

Je vous remercie